



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Une commission parlementaire sur l'usage des pesticides pour garantir la protection du public

Montréal, le 28 mars 2019 – L'Ordre des agronomes du Québec se réjouit de la tenue d'une commission parlementaire sur l'utilisation des pesticides en agriculture au Québec. Il souhaite une modernisation de la Loi sur les agronomes et des modifications au Code de déontologie des agronomes pour garantir la protection du public.

Un encadrement adapté aux nouvelles réalités du Québec

Le présent cadre juridique ne permet pas de distinguer les conseillers des vendeurs. L'actualisation du champ d'exercices en agronomie demande une modernisation. La clarification des activités professionnelles de l'agronome est plus que nécessaire pour la protection du public. On ne trouve rien sur l'interdiction de la vente d'intrants dans le Code de déontologie des agronomes.

Depuis le printemps 2018, seulement 5 molécules obligent les producteurs à détenir une prescription d'un agronome pour les acheter et les utiliser. Devrait-on élargir cette liste pour s'assurer d'un meilleur contrôle des pesticides?

L'indépendance professionnelle

Rappelons que c'est l'Ordre des agronomes du Québec qui a commandé une enquête sur la rémunération des agronomes et en a publié les résultats sur son site Web [à cet endroit](#). Cette enquête a permis de recueillir des données factuelles sur les incitatifs à la performance que divers employeurs offrent aux agronomes.

Pour réfléchir sur les constats de cette enquête, l'Ordre a mis sur pied le comité sur l'indépendance professionnelle. Ce dernier a, notamment, pour mandat de produire des recommandations qui permettront d'établir des outils d'évaluation des risques de perte d'indépendance professionnelle. Les résultats sont attendus d'ici la fin de 2019.



Une solution à l'usage intensif des pesticides

L'Ordre des agronomes du Québec promeut l'usage raisonné des pesticides et la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Dans un monde idéal, la meilleure solution serait la prescription mur à mur par des agronomes, mais à court terme, le Québec a besoin d'une solution viable tant pour la protection du public que pour les producteurs qui doivent gérer les ravageurs.

-30-

Michel Duval, agr.
Président, Ordre des agronomes du Québec

Kétra Pelletier
Agente aux communications
Ordre des agronomes du Québec
(514) 596-3833 poste 232
ketra.pelletier@oaq.qc.ca